



PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de CrécY-la-Chapelle

Pièce 6c : Document graphique du règlement
Zoom sur les hameaux
 1:2500

- Zones et secteurs**
- Zone UA
 - Secteur UAb
 - Zone UB
 - Zone UC
 - Secteur UCa
 - Secteur UCzh
 - Zone UE
 - Secteur UEa
 - Zone UX
 - Secteur UXzh
 - Zone 2AU
 - Zone A
 - Secteur AZH
 - Zone N
 - Secteur Nc
 - Secteur Ne
 - Secteur Ng
 - Secteur NZH
- Prescriptions**
- Linéaire commercial en vertu de l'article L. 151-16 du CU
 - Emplacement réservé
 - Espace boisé classé au titre de l'article L. 113-1 du CU
 - Espace boisé protégé au titre de l'article L. 151-23 du CU
 - Protection paysagère au titre de l'article L. 151-23 du CU
 - Lisière de 50 m liée au boisement de plus de 100 ha
- Informations**
- Secteur soumis au Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée du Grand Morin
 - Secteur de nuisance de bruit

Tableau des emplacements réservés

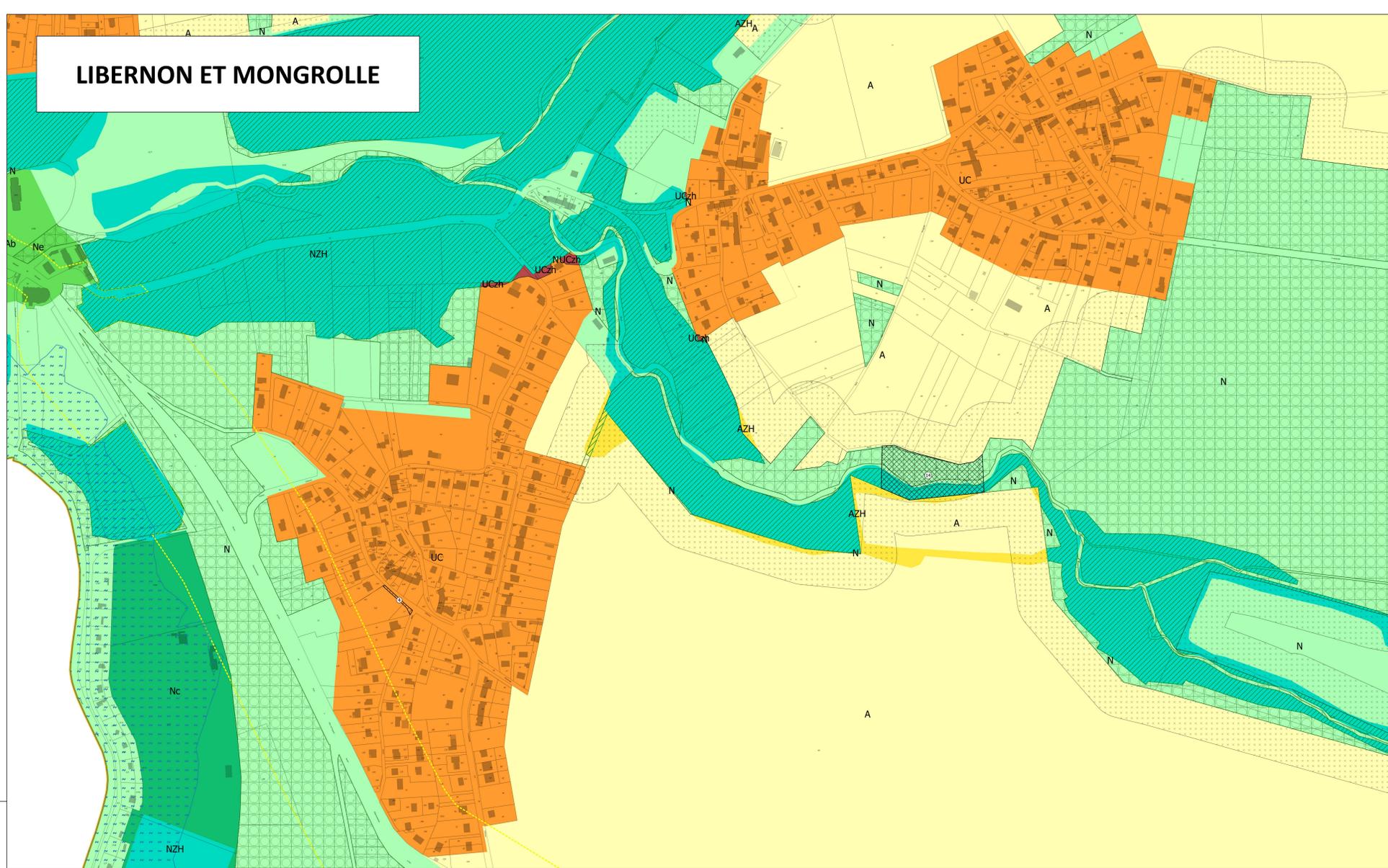
Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface (m ²)
1	Extension du cimetière	Commune	5661
2	Aménagement de voirie	Commune	84
3	Parc	Commune	17009
4	Aménagement de voirie	Commune	161
5	Aménagement de voirie	Commune	40
6a	Aménagement paysager	Commune	2534
6b	Aménagement paysager et liaison douce	Commune	873
6c	Aménagement paysager	Commune	519
6d	Aménagement paysager	Commune	664
7	Bassin de rétention	Commune	17958
8	Bassin de rétention	Commune	30869
9	Réseau eau pluviale	Commune	590
10	Création desserte gare	Commune	1159
11	Fossé de lutte contre les inondations	Commune	3113
12	Aménagement de voirie	Commune	336
13	Aménagement de voirie	Commune	56
14	Bassin de rétention	Commune	7844

Document arrêté le : 1er juillet 2019

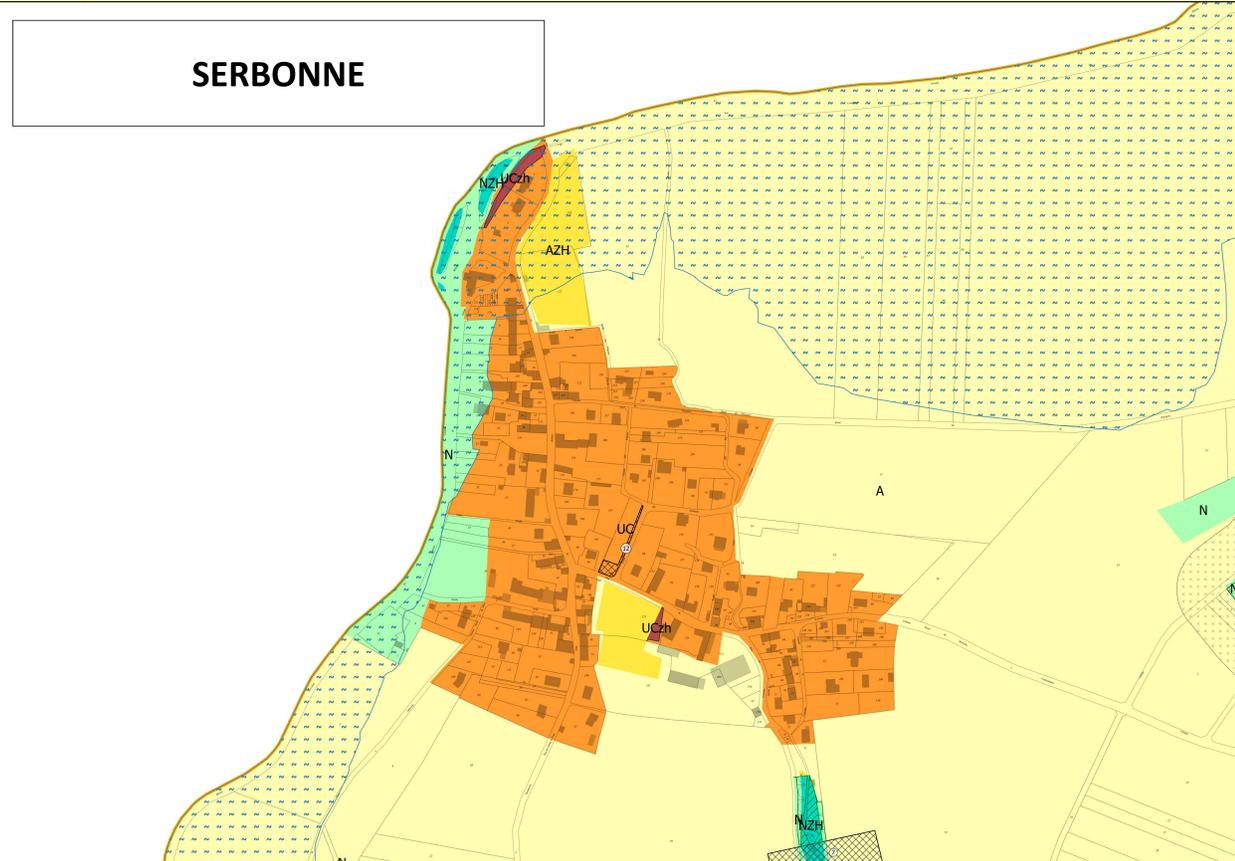
Document approuvé le :

Version de janvier 2020

LIBERNON ET MONGROLLE



SERBONNE



MONTBARBIN

